

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

TRENTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels



27^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 10 octobre 1979,
à 10 h 50

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Allocution de M. Maurice Rupert Bishop, premier ministre et ministre des affaires étrangères de la Grenade	593
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite)	
Déclaration de M. Beye (Mali)	597
Déclaration de Mme de Amorim (Sao Tomé-et-Principe) ..	602

Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).

Allocution de M. Maurice Rupert Bishop, premier ministre et ministre des affaires étrangères de la Grenade

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin, l'Assemblée écoutera le discours du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Grenade. J'ai l'honneur d'accueillir Son Excellence M. Maurice Rupert Bishop et de l'inviter à venir s'adresser à l'Assemblée générale.

2. M. BISHOP (Grenade) [*interprétation de l'anglais*] : Aujourd'hui, j'ai l'honneur et le grand avantage de prononcer l'allocution de mon pays devant les Nations Unies, au nom du Gouvernement révolutionnaire populaire et du peuple de la Grenade. Il est particulièrement satisfaisant de pouvoir faire cette allocution en 1979, une année qui ne manquera pas de rester dans l'histoire comme l'année de la chute des dictateurs, qui dans ma région concerne Somoza, du Nicaragua, et Gairy, de la Grenade.

3. A l'occasion de cette trente-quatrième session de l'Assemblée générale, je voudrais saluer M. Salim et le féliciter de son élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Gouvernement révolutionnaire populaire et le peuple de la Grenade ont les liens les plus étroits avec le Gouvernement et le peuple de la République-Unie de Tanzanie et, de ce fait, nous avons à votre égard et à celui de votre président, M. Julius Nyerere, la plus haute estime et nous sommes certains que votre présidence connaîtra le plus grand succès.

4. Nous tenons également à déclarer la grande satisfaction que nous a inspirée l'excellente façon dont votre prédécesseur, M. Indalecio Liévano, a dirigé les travaux de la dernière session. Je voudrais de même me joindre à ceux qui m'ont précédé à cette tribune pour transmettre par votre intermédiaire, Monsieur le Président, notre reconnaissance à notre éminent Secrétaire général et à ses collaborateurs pour les efforts dévoués et inlassables qu'ils déploient. L'histoire ne manquera pas de noter la contribution importante de M. Waldheim, notamment à la cause de la paix mondiale.

5. Je voudrais, en même temps, au nom du Gouvernement révolutionnaire populaire et du peuple de la Grenade, adresser les félicitations et les souhaits les plus chaleureux de bienvenue à l'Etat de Sainte-Lucie, nouvellement indépendant et admis à l'Organisation des Nations Unies. Nous le faisons avec un plaisir tout particulier parce que Sainte-Lucie n'est pas seulement notre voisine des Antilles mais une amie, une sœur.

6. Je parle aujourd'hui devant cette assemblée en tant que représentant d'un petit pays qui entend bien parler d'une voix résolue, fidèle à ses principes à l'égard des questions qui préoccupent avant tout le monde aujourd'hui.

7. Notre révolution a marqué le commencement de la fin de l'étape la plus dangereuse et la plus nocive de l'expérience du colonialisme, ce qui est pour nous le néo-colonialisme. Durant cette étape, nous avons été en butte à toutes espèces de manipulations constitutionnelles, dont aucune n'est parvenue à cacher la réalité de la servitude économique à l'époque de l'impérialisme. De plus, cette étape néo-coloniale a également exposé notre nation à la dictature malsaine, implacable et néo-fasciste d'Eric Gairy. Pour cette organisation, ce dictateur au petit pied était "M. OVNI" mais pour nous, à la Grenade, ce qualificatif amusant ne cachait pas la réalité d'un dictateur qui avait les liens les plus étroits avec l'impérialisme et les éléments criminels internationaux et les régimes ouvertement fascistes et dictatoriaux.

8. A part la liste de ses crimes, Gairy a laissé la Grenade dans un état de désert économique. En fait, en raison de son régime néo-fasciste, nous dépendons encore totalement de l'impérialisme, réalité qui a suscité une pauvreté extrême marquée par la répression en masse des travailleurs et de leurs organisations, un chômage à grande échelle, plus de la moitié de la main-d'œuvre se trouvant sans emploi, un niveau très élevé d'analphabétisme, de malnutrition, de superstition, la brutalité du "gang de la mangouste", les meurtres de nos populations, des logis de mauvaise qualité et des conditions d'hygiène peu satisfaisantes, le tout associé à une stagnation économique générale et à une migration massive.

9. Cet héritage a été la force motrice de la révolution du 13 mars de cette année. Notre révolution a trouvé ses racines dans la formation de notre parti, en mars 1973. Entre cette date et mars dernier, notre parti a connu des formes diverses de brutalité patente et ouvertement hostile aux mains de Gairy et de ses alliés fascistes. Je suis fier d'annoncer aujourd'hui, à cette organisation, que ces abus des droits de l'homme ont cessé le 13 mars 1979, et que, depuis ce moment-là, les droits démocratiques et les libertés de la population ont été rétablis et élargis.

10. En fait, notre révolution à la Grenade est une révolution populaire et de ce fait l'un de ses principes fondamentaux et l'établissement des droits de la population. Parmi ces droits, nous incluons le droit à un salaire égal pour les hommes et les femmes, le droit à la justice sociale

et économique, le droit au travail et le droit de participer de manière démocratique aux affaires de la nation. En même temps, nous nous sommes engagés avec fermeté à établir les droits du peuple dans la communauté internationale et voilà pourquoi nous nous opposons vigoureusement à l'impérialisme, au colonialisme, au néo-colonialisme, à l'*apartheid*, au racisme — qui comprend le sionisme — et au fascisme. Nous allons encore plus loin, nous condamnons avec force toutes les tentatives, de quelque pays qu'elles viennent, visant à maintenir l'un quelconque de ces systèmes hostiles et répugnants et, pour cette raison, nous tenons particulièrement à nous joindre aux voix qui soutiennent l'application de sanctions obligatoires contre l'Etat raciste d'Afrique du Sud, comme le prévoit le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

11. A ce stade, je voudrais affirmer avec netteté notre attachement à la Déclaration universelle des droits de l'homme, étant bien entendu que l'un des droits fondamentaux de tous les peuples est la réalisation de leur bien-être économique; c'est là une réalité que l'impérialisme est venu entraver. J'insiste aussi sur l'infailible soutien que donne notre nation à l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, et plus particulièrement je tiens à dire officiellement que nous appuyons de la manière la plus ferme les résolutions 1514 (XV) de décembre 1960 et 2621 (XXV) d'octobre 1970, de l'Assemblée générale, qui l'une et l'autre ont affirmé la nécessité de mettre fin au colonialisme.

12. La Grenade s'est récemment jointe au mouvement des non-alignés et a assisté à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, accueillie par le Gouvernement fraternel et révolutionnaire de Cuba, à La Havane, du 3 au 9 septembre 1979. Cette réunion historique a attiré 91 sur 94 Etats membres à part entière, des mouvements de libération nationale, ainsi que plusieurs pays observateurs et des invités venus de toutes les parties du tiers monde. Pour notre première Conférence des non-alignés, nous avons été très honorés d'être élus membres du Bureau de coordination de ce mouvement.

13. Nous nous plaisons à croire que cet honneur est l'indice de notre ferme attachement aux principes fondamentaux du non-alignement. Nous sommes entrés dans ce grand mouvement non pas par commodité ou désir d'avantages égoïstes, mais parce que, après la montée au pouvoir de notre gouvernement à la Grenade, notre plus haute priorité était de porter la politique étrangère de notre pays au plan des principes et des objectifs concrets.

14. Le non-alignement ne veut pas dire pour nous que nous devons être neutres dans un sens stérile et négatif; il ne veut pas dire non plus que notre pays doit se considérer comme un eunuque politique dans la conduite de ses affaires internationales. Notre politique de non-alignement ne nous amènera certainement pas à renoncer à notre indépendance de jugement dans les affaires mondiales, ni à capituler devant notre droit et notre devoir de participer pleinement aux rencontres et aux discussions internationales portant sur des questions qui affectent nos intérêts, nos soucis et nos principes de manière vitale. Tout au contraire, le non-alignement est pour nous une notion positive accompagnée d'une attitude vigoureuse et de principe à l'égard des questions internationales. Il est l'affirmation de ces aspirations fondamentales de tous les Etats et de tous les peuples que sont la souveraineté, l'indépendance ainsi que le droit de décider librement leur politique intérieure et étrangère.

15. Il est peut-être vrai de dire que, pendant les premières années de l'histoire du mouvement, le principal souci du non-alignement a été la réalisation de l'indépendance des pays coloniaux, suivie de la lutte pour maintenir et relever la souveraineté de ces pays, avec tout ce que cela suppose, comprenant au premier chef la lutte contre l'impérialisme.

16. Il est indéniable qu'aujourd'hui l'aspect anticolonial de la lutte du mouvement des non-alignés est beaucoup moins important qu'il y a 18 ans, et cela pour la raison évidente que la très grande majorité des pays qui étaient des colonies en 1961 sont maintenant indépendants. Il est donc assez naturel que dans cette situation nouvelle un nombre croissant de pays du mouvement des non-alignés, de concert avec un nombre croissant de pays du tiers monde dans son ensemble, aient concentré leur attention sur la lutte contre l'impérialisme. Notre préoccupation a porté de plus en plus sur la lutte destinée à recouvrer le contrôle de nos ressources naturelles et nationales qu'il s'agissait d'arracher à la mainmise des sociétés multinationales rapaces, soutenues par leurs gouvernements puissants.

17. Cela a amené un nombre sans cesse croissant de pays du tiers monde à reconnaître que l'impérialisme est le plus grand ennemi de l'humanité et que les auteurs de cette violation de nos ressources doivent se trouver dans le monde impérialiste. Et ce n'est pas tout. Nous avons connu, par exemple, le soutien donné de sang-froid par les pays impérialistes aux régimes meurtriers d'*apartheid* d'Afrique australe, contrastant avec le soutien moral et matériel que la communauté socialiste donne aux combattants de la liberté. Ce fait, plus que tout autre, dévoile le vrai visage de l'impérialisme d'aujourd'hui. De toute évidence, il n'y a pas que la communauté socialiste qui appuie cette lutte contre le racisme et l'*apartheid*: les Etats de première ligne, qui sont du tiers monde et qui sont non alignés, ont également donné un soutien décisif et substantiel. Il en va de même pour le mouvement des non-alignés.

18. Une autre indication importante sur la nature de l'impérialisme ressort du fait que le coût élevé des produits manufacturés et de l'outillage, le refus de conclure des accords raisonnables et justes en matière de produits de base, les obstacles dressés devant les tentatives visant à aboutir à un ordre économique international nouveau, le refus d'accepter la création d'un régime international pour exploiter les ressources de la haute mer dans l'intérêt de l'humanité tout entière, et pas seulement dans celui de quelques sociétés multinationales, sont tous imputables au monde impérialiste. Il apparaît donc nettement qu'il existe une affinité de principes et de politiques entre les non-alignés et le monde socialiste.

19. Fidèles à notre opposition au colonialisme, à l'impérialisme et au racisme, nous affirmons aujourd'hui, devant cette éminente assemblée, le ferme soutien que nous donnons aux luttes des peuples du Zimbabwe, de Namibie et d'Afrique du Sud, guidés par le Front patriotique, la South West Africa People's Organization [SWAPO] et l'African National Congress d'Afrique du Sud, contre le racisme et l'*apartheid* et pour leur libération. Nous reconnaissons et nous applaudissons le soutien de principe et le soutien constant que les Etats de première ligne accordent à ces luttes.

20. Nous manifestons notre soutien le plus ferme et notre solidarité à l'égard des luttes du peuple de Palestine, dirigé par son seul représentant légitime, l'Organisation de libé-

ration de la Palestine [OLP]. De ce fait, nous rejetons les accords de Camp David¹, qui n'ont le soutien ni du peuple palestinien, ni de l'OLP, ni du monde arabe, ni de l'ensemble du monde démocratique, progressiste et socialiste.

21. Nous tenons à réaffirmer notre soutien au peuple du Sahara occidental, sous la conduite du Front POLISARIO², dans sa lutte pour l'indépendance et l'autodétermination. Nous engageons le peuple de Corée à poursuivre sa juste lutte pour la réunification de sa patrie. Nous déclarons notre ferme soutien au Gouvernement de Heng Samrin et au peuple héroïque du Kampuchea, gouvernement que nous avons reconnu le 20 août dernier. Nous appuyons la lutte du Gouvernement et du peuple de Belize pour son indépendance, dans une intégrité territoriale entière. Nous tenons également à exprimer notre très profonde solidarité au peuple de Porto Rico qui lutte pour son indépendance. Nous appuyons entièrement la lutte tenace et constante du Gouvernement et du peuple de Cuba, qui cherchent à recouvrer leur autorité sur la baie de Guantánamo. Toute notre solidarité profonde va également au Gouvernement et au peuple du Panama, qui mènent une lutte légitime pour disposer du canal de Panama. Et nous appuyons entièrement les luttes de tous les peuples des Antilles qui continuent à combattre aujourd'hui pour mettre fin au colonialisme.

22. La paix du monde ne concerne pas seulement les nations riches et puissantes, dont certaines fabriquent, achètent et mettent en place des armes perfectionnées de destruction massive, mais, de manière plus profonde, les nations pauvres, faibles et petites, victimes du gaspillage et de la déperdition de ressources, qui caractérisent le militarisme. Les dépenses en armes et en instruments de guerre ont vraiment des dimensions accablantes et colossales. Comme il a été dit ailleurs, plus de 300 milliards de dollars des Etats-Unis sont dépensés chaque année en armes et autres formes d'équipement et en installations militaires dans le monde entier. Si elle était consacrée aux besoins de la santé, cette somme astronomique permettrait de construire et d'équiper 30 000 hôpitaux avec 18 millions de lits. Elle permettrait de construire 20 000 usines avec du travail pour plus de 20 millions de travailleurs. En fait, 300 milliards de dollars représentent le budget de mon pays pour 14 000 années aux taux de change actuels et en tenant compte d'un taux d'inflation très généreux de 17 p. 100 par an. Cela en dit long sur la petitesse du budget de mon pays, qui représente moins d'une fraction du budget de la plupart des sociétés multinationales; mais cela en dit long aussi sur le gaspillage énorme des ressources financières dépensées en armements par des nations dont certaines ont déjà la capacité d'effacer plusieurs fois l'humanité tout entière.

23. On comprendra donc bien à quel point une paix durable nous préoccupe. C'est pour cette raison que nous appuyons avec force les efforts du Conseil mondial de la paix et toutes les initiatives qui peuvent mener à la détente, à la coexistence pacifique et au désarmement. Le peuple de la Grenade est donc heureux que l'Acte final d'Helsinki³ et, maintenant, le Traité réalisé lors de la conclusion de la deuxième série de négociations sur la limitation des arme-

ments stratégiques⁴ aient été signés tant par les Etats-Unis que par l'URSS. Toutefois, ce n'est pas sans inquiétude que nous notons que des éléments réactionnaires, qui de toute évidence ont un intérêt acquis dans la poursuite de la course aux armements, ont fait des efforts fiévreux pour empêcher la ratification de ce traité au Sénat des Etats-Unis.

24. Ces mêmes éléments réactionnaires ont poussé le Gouvernement des Etats-Unis à réintroduire les principes de la "guerre froide" et à créer des pactes militaires nouveaux ou à renforcer les anciens, de même que des alliances, des arrangements ou manœuvres destinés à servir les intérêts de l'expansionnisme et de l'impérialisme, tout en cherchant à écraser la lutte des peuples dressés contre les méthodes fascistes et la répression des droits démocratiques. Ces réactionnaires ont atteint leur but dans la région des Antilles et en Amérique latine avec le récent discours du président Carter.

25. C'est avec beaucoup d'inquiétude que nous considérons la "guerre froide" et les mesures militaristes proclamées par le président Carter dans son allocution nationale au peuple des Etats-Unis⁵ le lundi 1^{er} octobre, lorsqu'il a annoncé la création d'une force militaire permanente des Antilles, dont le siège est à Key West, en Floride. Cette force sera constituée par toutes les armes et procédera à des manœuvres militaires dans la région. En fait, ces manœuvres ont déjà commencé par le déploiement de quelque 16 bâtiments dans la mer des Antilles, avec d'autres manœuvres dans la baie de Guantánamo, en terre cubaine. Cette allusion à Guantánamo devrait nous rappeler à coup sûr l'absurdité d'un pays qui a des bases à Cuba et à Panama contre le gré de la population de ces pays, et qui vient dénoncer un autre pays qui a des troupes à Cuba avec l'assentiment du peuple cubain. Nous notons également que, sur les sept propositions annoncées par le président Carter, six sont de nature militaire.

26. Nous croyons qu'il y a là une réaction aux changements et aux événements progressistes qui se sont récemment produits en Amérique latine et dans la région des Antilles. Le vent du renouveau souffle sur les Antilles, instaurant un nouvel équilibre régional des forces à la suite des changements dans la voie du progrès qu'ont connus les populations du Nicaragua, de la Grenade, de Sainte-Lucie et de la Dominique, situation qui a amené le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis à dire que la partie orientale des Antilles était l'un des quatre "points troublés" du monde.

27. Nous pensons qu'un nouvel équilibre régional des forces a des incidences sérieuses sur les bénéfices des sociétés multinationales et sur les considérations géopolitiques qui s'appliquent à la région. Voilà pourquoi les éléments réactionnaires des Etats-Unis sont aux abois.

28. La communauté internationale doit prendre au sérieux cette nouvelle menace pour la région parce que le Gouvernement des Etats-Unis a l'habitude de recourir à la diplomatie des canonnières, au blocus, aux tactiques de déstabilisation et autres mesures de "guerre froide" contre les peuples d'Amérique latine et de la région des Antilles. Il s'agit là d'une tentative de relancer la doctrine de Monroe qui permet aux Etats-Unis d'affirmer le droit unilatéral d'intervenir militairement dans les affaires intérieures de

¹ Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Égypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

² Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Rio de Oro.

³ Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975.

⁴ Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

⁵ Voir *Department of State Bulletin*, vol. 79, n° 2032, novembre 1979, p. 7.

tout pays de la région. L'histoire est là pour montrer que ces interventions se sont produites notamment en République dominicaine, en Haïti, au Guatemala, en Colombie, au Mexique, au Nicaragua et à Cuba même, pays qui donne lieu aujourd'hui à tant de manifestations d'hostilité de leur part.

29. En ce qui nous concerne, nous appuyons le droit démocratique des peuples des Antilles à choisir leur propre gouvernement ou système politique. Les Antilles appartiennent aux populations des Antilles. Nous rejetons le plan des Etats-Unis de mettre sur pied une force militaire des Antilles et nous demandons à la communauté internationale de se joindre à nous pour exiger que cette proposition soit immédiatement retirée. Nous nous joignons aussi aux nations sœurs des Antilles pour réaffirmer notre ferme intention de conserver les Antilles en tant que zone de paix, à l'abri de toute intimidation militaire. Nous demandons le droit d'édifier nos propres processus comme nous l'entendons, à l'abri de toute ingérence étrangère, à l'abri de la tyrannie, de la menace ou de l'emploi de la force.

30. Nous souhaitons avoir des relations normales et amicales avec le Gouvernement des Etats-Unis. Un grand nombre de nos concitoyens vivent et travaillent aux Etats-Unis et beaucoup de citoyens des Etats-Unis visitent fréquemment notre pays. Mais il doit être absolument clair que nos rapports doivent avoir pour base les principes fondamentaux du respect mutuel, de la souveraineté, de l'égalité et de la non-ingérence dans les affaires intérieures les uns des autres, position qui s'applique du reste à tous les autres Etats.

31. Je voudrais parler maintenant de la question des petits Etats dans la communauté internationale. Malgré notre position de principe selon laquelle tous les Etats sont égaux et constituent des entités souveraines et indépendantes, nous ne pouvons méconnaître le fait qu'il existe des différences physiques, démographiques et économiques importantes entre nous. La question de la petite superficie et celle de la petite échelle ne sont pas sans rapport avec le niveau de développement des petits pays ou avec le rôle qu'ils jouent dans les relations internationales. Il convient de reconnaître explicitement la faible superficie comme un élément des relations internationales. La pauvreté et la dépendance peuvent bien entendu s'appliquer tant aux petits Etats qu'aux grands, mais les petits pays connaissent certains désavantages particuliers qui pèsent lourdement dans leurs problèmes économiques et sociaux.

32. Les Antilles se composent de plusieurs petits Etats insulaires. Un grand nombre d'entre eux comptent approximativement 100 000 habitants et leur superficie s'étend entre 100 et 300 miles carrés. La plupart de ces Etats manquent de ressources matérielles importantes et tout au long de leur histoire ils ont vécu de la production agricole, et plus récemment du tourisme et de la petite industrie. En outre, ces économies manquent de capitaux suffisants et de ressources en main-d'œuvre qualifiée; le sous-développement de l'infrastructure et des techniques abonde et ces pays dépendent dans une large mesure de l'exportation d'un ou deux produits de base pour obtenir des ressources en devises étrangères.

33. Nous devons faire face également à des désavantages politiques de différentes sortes. En tant que communautés insulaires séparées par les mers et les barrières linguistiques, nous avons connu les conséquences de la domination impérialiste et de la fragmentation culturelle. Dans le cadre de notre lutte visant à surmonter ces pro-

blèmes, les nouveaux Gouvernements de la Dominique, de Sainte-Lucie et de la Grenade ont publié en commun la Déclaration de Saint-George qui contenait l'engagement suivant :

“Les gouvernements affirment que la région des Antilles constitue une entité unique, indépendamment des différences de langue, des différences économiques, de la séparation par la mer ou autres considérations de ce genre. Les gouvernements soulignent donc la nécessité d'établir les relations les plus étroites possible entre les îles et les pays des Antilles, qu'ils soient de langue anglaise, néerlandaise, espagnole ou française.”

34. Bien qu'en 1970 déjà l'Assemblée générale des Nations Unies ait à l'unanimité adopté l'historique Déclaration des principes régissant le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale [résolution 2749 (XXV)], qui stipulait que les fonds marins et océaniques et leur sous-sol, au-delà de la juridiction nationale, de même que leurs ressources, constituaient “le patrimoine commun de l'humanité”, nous sommes toutefois à ce jour encore privés d'un régime mondial des océans. Et bien qu'elle se félicite des progrès faits dans le cadre du droit de la mer, la population de la Grenade est préoccupée de l'absence d'un traité précis car, pour elle, un traité satisfaisant entraînerait des conséquences importantes pour son bien-être économique et l'établissement d'un nouvel ordre économique international.

35. Pour triompher de la guerre économique contre l'impérialisme et ses éléments concomitants — pauvreté, chômage élevé, mauvaise santé et suppression à la population des fruits de son travail —, il nous faudra lutter à la fois sur le plan national et international. En tant que gouvernements souverains, nous sommes chacun responsables de nos propres programmes de transformation économique, mais notre solidarité et notre coopération internationales sont d'importance critique pour la réalisation de nos objectifs.

36. La répartition actuelle de la puissance économique mondiale, de la richesse et des niveaux de vie est manifestement injuste. Elle résulte de la longue histoire de l'expansion impérialiste et de son contrôle sur le tiers monde. Nous cherchons à modifier cet ordre pour le remplacer par un nouvel ordre économique international, mais nous devons bien nous rendre compte de ce que représente notre conception de ce nouvel ordre économique international.

37. Par nouvel ordre économique international, nous entendons l'affirmation de la souveraineté nationale sur la propriété et le contrôle de nos ressources économiques. De plus, nous entendons l'instauration de la liberté de déterminer l'affectation et l'emploi de nos ressources selon le désir de nos populations en vue de réaliser leurs propres aspirations au développement économique. Nous entendons la création d'un système équitable de commerce international fondé sur des prix équitables de nos exportations. Nous entendons l'ouverture de marchés internationaux, notamment dans les pays riches, pour faciliter le développement des exportations du tiers monde. Nous entendons aussi l'établissement d'un accord international sur l'exploitation des ressources de la mer, propre à assurer une part équitable de ces ressources et de la richesse qui en découlera aux pays sous-développés. L'importance de cet aspect du nouvel ordre économique international tel que nous le concevons ne saurait être surestimée puis-

que aujourd'hui la mer est la dernière frontière, et que le pétrole, le poisson, le manganèse, le nickel et les autres minéraux de la haute mer doivent être exploités par un régime international, dans l'intérêt de toute l'humanité et non pas seulement dans celui d'une poignée de sociétés multinationales et de leurs gouvernements.

38. Nous voulons un nouveau système d'interdépendance internationale, fondé sur le respect mutuel de la souveraineté et la volonté collective de mettre fin aux machinations impérialistes dont le but vise à rompre notre unité et la fermeté de nos objectifs.

39. Sur le plan général, l'ensemble de tout nouvel ordre économique international ne peut que mener à l'élimination des problèmes économiques graves dont souffrent nos populations : régime alimentaire inadéquat, soins médicaux insuffisants, manque de vêtements et d'autres services fondamentaux. Tous nos grands plans de réorganisation économique et de transformation doivent être conçus de manière à réaliser ces objectifs fondamentaux.

40. Avant de conclure, je voudrais, au nom du Gouvernement et de la population de la Grenade, exprimer notre profonde sympathie et notre solidarité au Gouvernement et au peuple de l'Angola en particulier, et aux peuples d'Afrique en général, à l'occasion de la mort du président Agostinho Neto, ce noble fils révolutionnaire et ce patriote de l'Afrique.

41. Je voudrais aussi appuyer officiellement les appels déjà lancés en vue de porter assistance à la Dominique et à la République dominicaine qui ont été ravagées et dévastées par les ouragans. Nous espérons que la réaction des pays à l'Organisation des Nations Unies et celle des organismes internationaux divers seront à la hauteur de leurs très grands besoins.

42. Le Gouvernement révolutionnaire populaire et le peuple de la Grenade se félicitent des réalisations et du travail remarquable que les Nations Unies ont effectués au cours des 30 dernières années. Pour notre part, nous affirmons une fois de plus notre attachement aux objectifs, aux idéaux et aux buts élevés de l'Organisation et nous promettons de contribuer à l'édification d'un monde nouveau dans lequel les pauvres connaîtront enfin la justice sociale, économique et politique.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

43. M. BEYE (Mali) : Mes premiers mots seront à l'endroit du vaillant peuple frère de l'Angola dont nous partageons la grande douleur en la triste occasion de la disparition combien prématurée du regretté président Agostinho Neto, foudroyé à la barre. Agostinho Neto appartient sans conteste à la lignée de ces grands hommes aux nobles idéaux qui ont consacré toute leur vie à la défense des intérêts de leur peuple et qui, par leur pensée et leurs actes, font l'histoire. Homme d'Etat, homme de culture, poète et humaniste, sa perte a été douloureusement ressentie par tout le peuple malien, qui l'affectionnait et qui se réjouissait à l'idée de l'accueillir dans l'allégresse au cours de la visite officielle qu'il devait effectuer au Mali, au mois de novembre prochain. En nous inclinant de nouveau devant sa mémoire, nous demeurons convaincus que son parti, le MPLA⁶, poursuivra l'œuvre à laquelle il s'était voué tout entier.

⁶ Movimento Popular de Libertação de Angola.

44. Cette année, la tradition nous a conduits en Afrique — en Afrique de l'Est — et plus précisément en République-Unie de Tanzanie, un pays ami du mien dont nous connaissons la politique sage au service d'une nation stable et forte. En plus de l'honneur fait à votre peuple et au continent africain, votre chaleureuse élection par l'Assemblée générale pour diriger les travaux de cette trente-quatrième session se réfère sans nul doute à votre parfaite connaissance des affaires internationales et à vos grandes qualités de diplomate avisé qui vous ont permis de présider avec bonheur le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux depuis bientôt huit ans. C'est du reste ces qualités qui mettent en relief votre jeunesse, votre dynamisme et votre affable personnalité qu'avaient clairement perçus et appréciés les représentants des Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] lorsque, à l'unanimité, ils vous ont proposé pour assumer cette lourde mais très exaltante responsabilité. Il m'est donc particulièrement très agréable, en dehors de toute prévenance protocolaire, de vous adresser les vives félicitations de ma délégation. Nous avons la ferme conviction que vous allez vous acquitter de votre haute mission avec l'habileté, l'efficacité, le respect et la bienveillante attention qui sont les caractéristiques constantes de votre personnalité.

45. J'ai plaisir également à redire combien nous avons apprécié les hautes qualités et la vaste expérience dont votre prédécesseur, M. Indalecio Liévano, a fait preuve au cours de la précédente session. Digne représentant de l'Amérique latine, il a fait honneur à son continent et à son pays, la Colombie, en apportant une contribution de choix à la réalisation des nobles idéaux de notre organisation.

46. A notre infatigable Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, je suis heureux de réitérer notre satisfaction pour la manière remarquable et positive avec laquelle il s'acquitte de sa délicate et complexe mission. Nous sommes sûrs que, pouvant compter sur le permanent et combien efficace appui de ses collaborateurs, il continuera à persévérer dans ses efforts pour la sauvegarde des acquis et du prestige de notre organisation et pour la réalisation de ses nobles objectifs.

47. Membre du Comité spécial de la décolonisation depuis sa création, mon pays s'est réjoui de l'accession de Sainte-Lucie à la souveraineté internationale et est heureux d'exprimer sa joie de voir siéger parmi nous ce nouvel Etat. Cet événement est un pas de plus dans l'application de l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et nous rapproche de cette universalité vers laquelle tend notre organisation. En souhaitant une cordiale bienvenue à la délégation de Sainte-Lucie, ma délégation tient à l'assurer de sa totale disponibilité pour une collaboration amicale et dynamique.

48. Les concertations annuelles des membres de la communauté internationale que sont devenues les sessions de l'Assemblée générale ont, sans conteste, la noble ambition d'ouvrir la voie à la recherche collective des moyens pour le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, préoccupation essentielle de l'Organisation des Nations Unies.

49. Mais la paix et la sécurité peuvent-elles être maintenues et renforcées alors que des millions et des millions d'êtres humains continuent de connaître la misère avilissante, l'humiliation quotidienne, l'oppression raciale impunie, l'exploitation coloniale anachronique et la domina-

tion étrangère inacceptable ? L'Organisation des Nations Unies doit non seulement intensifier ses efforts en direction des règlements des conflits mais elle doit aussi s'efforcer de prendre des mesures applicables et urgentes pour la promotion du développement économique et social de tous les peuples.

50. Cette seule manière d'instaurer une ère de paix véritable n'avait cependant point échappé, il y a 34 ans, aux rédacteurs de notre Charte, dont le préambule proclame avec force que les peuples des Nations Unies sont résolus "à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie". Nul doute que la paix par la justice est plus féconde que la paix par le droit, mission ingrate à laquelle la défunte Société des Nations s'était épuisée.

51. La paix est l'œuvre de la justice. Paix et justice sont inséparables. Mais qu'est-ce que la justice ? La justice, c'est d'abord et avant tout le respect des droits inaliénables reconnus à tout être humain. C'est cette réalité simple qui avait conduit les témoins de la seconde guerre mondiale à proclamer dans la Charte de notre organisation leur "foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites". Les droits de l'homme, indissociables des droits des nations et des peuples, sont à la base d'un principe essentiel inscrit dans maintes dispositions de notre Charte et repris dans de multiples résolutions de notre Organisation, à savoir le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

52. La justice sans laquelle il n'y a pas de paix, c'est d'abord la reconnaissance du droit pour chaque peuple à disposer de lui-même. Mais la justice, seule garantie de la paix véritable, c'est aussi la reconnaissance des droits économiques, sociaux et culturels. Les droits de l'homme sont si indivisibles et si interdépendants que les auteurs de la Charte ont assigné à notre Organisation la tâche prioritaire de "réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire". C'est dire que depuis 34 ans tout a été perçu, tout a déjà été dit et redit sur la nécessité de mettre un terme à toutes les formes de domination.

53. En faisant le bilan de notre action depuis la dernière session de notre assemblée, force nous est de constater que nombreux sont encore les problèmes qui nous préoccupent et qui demeurent non résolus. Tout simplement parce que certains de nos partenaires, ici présents dans cette enceinte de la paix, violent impunément les principes de notre Organisation, principes parmi lesquels le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le droit à une existence décente demeurent les plus bafoués.

54. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'est pas seulement un principe affirmé par la Charte des Nations Unies; il est devenu depuis un principe directeur général et constamment réaffirmé. Il s'agit là sans conteste de l'exemple type d'un principe de droit impératif général, d'une norme acceptée et reconnue par la communauté internationale dans son ensemble. Or l'on est bien obligé de constater que la méconnaissance de ce principe sacré du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes constitue la vraie cause, pour ne pas dire l'unique cause, des foyers de tension et des guerres qui continuent à polluer les relations internationales.

55. Dans ce monde de tourmentes et d'angoisse, l'Afrique demeure le continent où ce principe continue d'être méconnu par ceux-là qui ne veulent pas encore tirer les

leçons de l'histoire. La persistance du colonialisme anachronique en Namibie et au Zimbabwe, la tolérance du système abject d'*apartheid* en Azanie relèvent du refus par la minorité blanche d'Afrique australe de respecter ce principal cardinal de notre organisation qu'est le droit à l'autodétermination.

56. Le vaillant peuple de Namibie, sous la direction de son unique, parce que authentique, représentant, la SWAPO, poursuivra son combat libérateur et déjouera toutes les manœuvres visant à noyer sa lutte héroïque dans les méandres d'un prétendu règlement intérieur. L'issue de sa lutte est certaine parce qu'il s'agit du combat naturel pour exiger la reconnaissance d'un droit naturel qu'est celui du peuple namibien à disposer de lui-même. Le combat du Front patriotique a fini par imposer les présentes négociations de Londres qui n'ont pu démarrer que parce que la clique Ian Smith et ses tristes instruments confectionnés à l'issue de manœuvres électoralistes sordides ont accepté comme préalable le nécessaire respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

57. En Azanie, la majorité noire de ce pays africain demeure privée de ce droit élémentaire qu'est le respect de sa dignité sur sa terre meurtrie d'Afrique. Certaines puissances occidentales, pourtant devenues si promptes à surveiller le respect des droits de l'homme à travers le monde, assistent le régime d'*apartheid*, voire l'encouragent à persévérer dans cette option qui est la négation même du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

58. Mon pays, constamment engagé dans la lutte pour les causes justes, réaffirme du haut de cette tribune son soutien indéfectible à ces peuples frères martyrs auxquels le peuple malien s'identifie et les assure de sa totale disponibilité pour apporter tout appui matériel, militaire, diplomatique, politique susceptible d'accélérer le processus inéluctable de leur libération.

59. C'est le lieu de rendre un hommage solennel et mérité à ces braves peuples des Etats de la ligne du front qui, avec courage, sérénité et détermination, accomplissent leur devoir sacré aux côtés des peuples frères de Namibie, du Zimbabwe et d'Azanie.

60. L'occasion est également bonne de réitérer le pressant appel lancé récemment par le chef de l'Etat du Mali, le général Moussa Traoré, à l'occasion de notre fête nationale, à certaines puissances occidentales, invitées :

"... à accepter enfin d'écouter l'appel angoissé que l'Afrique leur lance et à se décider à servir la cause de la justice et de l'humanité entière en aidant la communauté internationale à mettre l'Afrique du Sud perfide, arrogante, et malheureusement tolérée, au pas".

61. Ce principe de l'autodétermination des peuples, si clairement réaffirmé dans la célèbre charte de la décolonisation qu'est la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée par la résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960 de notre assemblée, ne pouvait être ignoré par les jeunes Etats indépendants d'Afrique qui en connaissent la portée pour l'avoir si judicieusement utilisé lors de leur récente accession à l'indépendance.

62. Voilà pourquoi, à sa seizième session ordinaire, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Monrovia en juillet, a retenu, avec un courage politique et une maturité qui méritent d'être soulignés, ce principe de l'autodétermination comme clef de ce douloureux et fratricide conflit du Sahara occidental [voir

A/34/552, p. 95 et 96]. Hier colonisées par l'Espagne, les populations de cette zone du Nord-Ouest de notre continent ne sauraient être privées de ce principe qui a permis aux peuples frères du Maroc, de la Mauritanie et de l'Algérie de recouvrer leur dignité et leur liberté.

63. En proclamant que cette crise, qui sévit dans cette zone chère à mon pays, relève d'abord et avant tout du principe de l'autodétermination, en constatant que ce droit n'a pas encore été exercé, l'OUA a clairement défini la mission nouvelle confiée au nouveau Comité *ad hoc* des chefs d'Etat sur le Sahara occidental qui, chargé d'abord d'assainir l'atmosphère dans la région, devra définir de façon appropriée et en accord avec toutes les parties — je dis bien toutes les parties — les modalités les plus indiquées pour un règlement définitif, donc juste et acceptable pour toutes les parties intéressées et concernées.

64. La voix de la sagesse africaine et la maturité connue des dirigeants de la région sont des atouts à exploiter utilement pour épargner à des peuples frères qui ont la même histoire, la même culture et les mêmes préoccupations prioritaires de développement des affrontements qui conduiront inéluctablement à la confiscation de nos souverainetés par ceux-là mêmes qui visent à internationaliser ce conflit en le dramatisant pour avoir ensuite à l'arbitrer.

65. C'est pourquoi mon pays, la République du Mali, souhaite que notre assemblée, tout en appuyant l'historique décision de Monrovia, parce que fondée sur le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, continue à faire confiance au processus africain qui a déjà prouvé qu'il pouvait aboutir, pour peu que les puissances extra-africaines demeurent en dehors du conflit.

66. Hors d'Afrique, les foyers de guerre et de tension relèvent eux aussi du même mépris du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

67. La crise du Moyen-Orient et la question de Palestine, qui en demeure l'épicentre, persistent parce que les dirigeants d'Israël, dans leur intransigeante arrogance, refusent de reconnaître au vaillant peuple palestinien son droit à l'autodétermination.

68. Bien des aspects du conflit du Moyen-Orient se sont greffés autour de la méconnaissance de ce principe dont le respect aurait évité l'occupation par la force des territoires arabes et aurait permis de doter Jérusalem d'un statut plus conforme au prestigieux passé religieux de cette ville chargée d'histoire. Profondément attachée à la recherche des solutions aux conflits par les voies pacifiques, la République du Mali ne s'oppose à aucune initiative de paix. Toutefois, à notre sens, tout processus de paix doit tenir compte des réalités suivantes inhérentes au conflit.

69. Le droit inaliénable à l'autodétermination du peuple palestinien, y compris son droit à l'indépendance nationale et à la création d'un Etat souverain, doit être accepté sans ambiguïté par toutes les parties signataires à un accord de paix. A cet égard, les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, adoptées dans les conditions de rapport de forces que l'on sait, gagneraient, pour devenir une base utile d'un accord de paix véritable, à être complétées conformément à la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale, qui reconnaît tous les droits nationaux du peuple palestinien.

70. Reconnue comme seul représentant légitime et authentique du peuple palestinien par les conférences au sommet des pays arabes, par l'OUA, membre à part entière du mouvement des non-alignés, disposant d'un statut

privilegié auprès de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, représentée dans plus de 100 pays de la communauté internationale, l'OLP, dont l'audience ne cesse de s'imposer auprès de l'opinion européenne et même américaine, doit impérativement être associée à toute recherche d'une paix véritable au Moyen-Orient.

71. L'évacuation totale et sans condition des territoires arabes occupés par la force lors de l'agression israélienne de 1967 constitue à nos yeux un préalable à tout accord de paix véritable.

72. Doter Jérusalem d'un statut plus conforme au passé religieux de cette ville sainte demeure l'une des conditions d'une paix véritable.

73. Enfin, maintenir l'unité arabe est la seule garantie d'une paix authentique qui ne saurait être que globale.

74. Voilà pourquoi la République du Mali, qui avait en son temps émis des doutes quant à l'honnêteté d'Israël de négocier un véritable traité de paix, s'est encore librement rangée, en juillet dernier à Monrovia et en septembre dernier à La Havane, aux côtés de ceux qui ont réaffirmé leur soutien sans faille à l'OLP parce qu'elle se bat pour faire triompher le droit du peuple palestinien à disposer de lui-même.

75. Ces doutes quant à la volonté réelle d'Israël de vivre en paix avec ses voisins ont été renforcés devant les actions inqualifiables des forces israéliennes qui, dans la plus grande impunité et avec la plus grande complicité de la grande presse internationale, s'excitent contre les populations pacifiques du Liban déchiré dont la partie sud, malgré la présence malheureusement devenue seulement symbolique des forces des Nations Unies, n'est plus qu'une province de l'Etat d'Israël qui y poursuit allégrement sa politique expansionniste et annexionniste.

76. Les autres foyers de tension relèvent de la même analyse : crise de Chypre, conflit de Corée, déchirement dans le Sud-Est asiatique.

77. Le problème chypriote revient chaque année devant notre assemblée générale, saisie de la question depuis les douloureux événements du 15 juillet 1974.

78. Membre du groupe de contact mis en place par le mouvement des non-alignés, la République du Mali, à la suite de multiples conversations, est convaincue que seule la reprise des pourparlers entre les deux communautés d'origine grecque et turque, sous l'égide du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et avec l'aide d'un groupe de contact encore plus restreint et mis cette fois sur pied par la présente session de l'Assemblée générale, sera de nature, sur la base de l'accord en 10 points du 19 mai 1979⁷, à permettre l'exercice par le peuple chypriote de son droit à l'autodétermination pour la sauvegarde de son indépendance, de sa souveraineté, de son intégrité territoriale et de son unité nationale.

79. Si le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes était reconnu au vaillant peuple coréen qui, depuis 30 ans, lutte pour la légitime réunification pacifique de sa patrie occupée, cette nation, rassemblée dans un Etat démocratique et unitaire, prendrait la place qui lui revient dans cette enceinte, apportant avec elle une contribution de qualité à notre organisation. Une, comme son histoire, sa géographie, sa civilisation, son génie et les profondes as-

⁷ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, Supplément d'avril, mai et juin 1979*, document S/13369, par. 51.

pirations de ses populations, la Corée doit être réunifiée conformément aux pertinentes dispositions de l'accord contenu dans le Communiqué conjoint Nord-Sud du 4 juillet 1972⁸ et de l'importante résolution 3390 B (XXX) de l'Assemblée générale.

80. Par les armes, les dignes peuples d'Asie ont arraché, au colonialisme d'abord et ensuite à l'impérialisme, leur droit à l'autodétermination en accédant tous à la souveraineté internationale.

81. Au Mali, nous avons pensé que ces peuples meurtris par plus de trois décennies de sacrifices sublimes auraient transformé leurs victoires sur les forces de domination et sur le "fantochisme" en une mobilisation sans précédent pour la reconstruction d'une des régions les plus prometteuses du globe.

82. Des événements récents nous ont conduits au doute, voire au pessimisme. Cependant, nous nourrissons l'espoir que la lucidité, le courage et le génie millénaire qui caractérisent ces peuples et qui leur ont permis d'arriver à bout d'épreuves autrement plus ardues, leur permettront de résoudre les problèmes posés par suite d'ingérences extérieures intempestives cherchant à empêcher ces peuples à poursuivre librement leur développement économique, social et culturel.

83. Après ce tour d'horizon de la réalité internationale, force est de constater que tous ces foyers de tension et de guerre sont strictement localisés dans le tiers monde. Un dirigeant d'une grande puissance a même déclaré récemment, et à juste titre, que "nous vivons dans un monde sans conflit majeur; nous vivons dans un monde qui se préoccupe toujours des problèmes de sécurité, mais qui n'a plus l'idée que la guerre est au coin de la rue". Certes, devait-il ajouter, "il y a des conflits locaux, des émeutes, des répressions, mais l'idée de la "prochaine guerre" s'est éloignée". C'est là la meilleure description de l'état actuel des relations internationales : tandis qu'une partie de la planète, celle occupée par le monde dit développé, savoure tranquillement les bienfaits de la détente, l'autre partie du globe, celle où meurent ces "damnés de la terre", regorge de ces foyers de tension savamment entretenus pour assurer la pérennité du bien-être du quart de la population mondiale.

84. Certes, le système politique mondial actuel n'est pas entraîné mécaniquement vers un conflit majeur. Certes, ce qui se passe en Afrique, au Moyen-Orient et même au Sud-Est asiatique crée des situations d'affrontement, mais on évite d'en faire des détonateurs mondiaux. Seulement, souvenons-nous que, pour la première fois depuis son apparition, l'espèce humaine a trouvé le moyen de s'autodétruire.

85. Les causes des tensions que sont la folle course aux armements, avec notamment la fabrication intensive d'armements nucléaires, le maintien, voire le renforcement des alliances, des bases et des présences militaires, demeurent des réalités préoccupantes. La prolifération nucléaire porte en germe le danger d'un conflit universel. La République du Mali, pays fondateur du mouvement des non-alignés, se félicite des résultats, même timides, obtenus depuis la dixième session extraordinaire de notre assemblée générale, consacrée au désarmement.

86. A cet égard, nous suivons avec intérêt les efforts entrepris dans le cadre des négociations sur la limitation des

armements stratégiques, même si le cheminement est lent et incertain.

87. Il est essentiel de poursuivre dans la concertation, dans la coopération ouverte, notre action pour avancer dans la voie difficile du désarmement général et complet, du démantèlement de toutes les bases militaires stationnées par la force sur les territoires des pays du tiers monde, de l'arrêt et du renversement du processus de la course aux armements. Seule une telle coopération peut aboutir à la création d'un monde plus sûr dans lequel la paix serait moins tributaire des armements et ne serait plus fondée sur la théorie périmée d'un équilibre de la terreur et de la destruction mutuelle.

88. La République du Mali, fidèle à sa politique de non-alignement, dynamique et intransigeante, apporte et continuera d'apporter sa modeste contribution à ce nécessaire relâchement des tensions dans les relations internationales. Déjà, dès sa souveraineté recouvrée, la République du Mali a exigé l'évacuation de toutes les bases militaires étrangères de son sol national, et depuis, conscient de ses responsabilités nationales et internationales, mon pays n'a signé et ne signera aucun accord bilatéral ou multilatéral qui ne lui laisse pas l'initiative pleine et entière en matière de défense.

89. C'est pour rester fidèle à ces principes cardinaux du mouvement des non-alignés que mon pays prône souvent la prudence face aux projets régionaux et sous-régionaux militaires, voire de pactes de défense entre pays, certes d'une même zone géographique mais souvent liés bilatéralement à des puissances extra-africaines. L'on doit en effet avoir toujours présent à l'esprit que tout bloc militaire, avec des liens même ténus avec des puissances extra-africaines, ne peut qu'entraîner l'érection d'un autre bloc, sans compter qu'un pacte de défense, quelles que soient les précautions, est toujours perçu comme une machine de guerre contre un Etat ou un groupe d'Etats.

90. Voilà pourquoi la République du Mali, entièrement tournée vers les préoccupations de développement, seule véritable garantie de la stabilité dans nos Etats, réitère son engagement politique et juridique de ne jamais agresser un Etat, encore moins un Etat frère voisin, et d'apporter toute l'assistance fraternelle à tout Etat de notre région qui viendrait à être victime d'une agression.

91. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le désarmement, la détente ne sont pas les seules composantes de la paix et de la sécurité internationales.

92. Nous l'avons déjà dit : la paix, c'est aussi et peut-être surtout la justice économique et sociale. Il n'échappe à personne que la paix est largement tributaire des solutions qu'ensemble nous aurons trouvées aux graves déséquilibres qui caractérisent l'économie mondiale.

93. La misère n'est pas seulement un scandale que les peuples du tiers monde mettent sous les yeux des touristes nantis. La misère est aussi un danger pour l'équilibre de la planète.

94. Or sa réalité éclate à tous les coins de rue des nations prolétaires et les chiffres qui résument cette tragique condition de la majorité des êtres humains sont tellement énormes qu'ils en perdent même toute leur signification. Quelques-uns de ces chiffres sont propres à décourager : selon la Banque mondiale, 800 millions d'hommes du globe vivent sous ce qu'il est convenu d'appeler la "ligne de pauvreté absolue". Plus de 800 millions d'êtres humains sont analphabètes. Quatre cent millions sont atteints

⁸ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.

de maladies graves. Cinq cent millions, soit plus des trois quarts, souffrent de sous-alimentation chronique, de malnutrition permanente. Cinquante millions — je dis bien 50 millions — meurent de faim chaque année, tandis qu'ailleurs, dans des pays qui tirent une bonne partie de leurs richesses des ressources du tiers monde, on meurt parfois des effets d'une surabondante alimentation.

95. Ces statistiques sont globales et impersonnelles. Leur énormité même contribue à les rendre abstraites, désamorçant toute charge émotionnelle élémentaire.

96. Pourtant, derrière les chiffres, il faut retrouver la réalité des destins : extrême misère du plus grand nombre, proportion très forte d'analphabètes, démographie galopante avec une économie rampante, malnutrition, médiocrité des infrastructures, le tiers des enfants morts avant l'âge de cinq ans, le refus du droit à l'éducation, à l'hygiène, à l'emploi, la négation de toute dignité. Bref, une existence subie dans la honte de soi, dans l'exploitation et l'abrutissement.

97. Ce sont là des réalités particulièrement révoltantes, même si elles existent loin des yeux d'un monde repu qui gaspille et détruit ses excédents alimentaires. Il faut que le citoyen des pays développés sache qu'un bœuf à l'embouche dans un pays dit développé est mieux protégé et mieux nourri qu'un petit paysan d'Asie ou d'Afrique.

98. Faudra-t-il encore longtemps que des millions meurent pour que des milliers vivent ?

99. Face à cette situation, qu'on a de la peine à décrire, il ne suffit plus d'afficher de bons sentiments pour se donner bonne conscience.

100. Il est d'ailleurs tout aussi dangereux de considérer cette situation comme un thème de discours professé, un rituel stérile d'agences de séminaires et de conférences internationales, une litanie répétitive de déclarations, de rapports et d'études faites pour gagner du temps pendant que la faim et l'injustice s'aggravent. Il est insupportable et explosif que les trois quarts de la population mondiale ne représentent que moins d'un cinquième du poids économique général. Faire preuve d'égoïsme ou d'inconscience devant une telle situation se heurte non seulement à la loi morale, mais aussi et surtout à l'intérêt bien compris de tous.

101. Or que constatons-nous ? Depuis le 1^{er} mai 1974, sous l'impulsion des pays en développement, notre assemblée générale, lors de sa sixième session extraordinaire, a proclamé, dans sa résolution 3201 (S-VI), l'urgence de l'instauration d'un "nouvel ordre économique international", c'est-à-dire le changement des institutions et des lois qui régissent l'économie mondiale, la réorientation des courants d'échanges monétaires, scientifiques, techniques, matériels, la distribution du pouvoir des pays riches et la création d'un monde plus démocratique. Bref, il s'agissait de décoloniser l'économie mondiale dominée durant les XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles par l'Europe occidentale et les pays dérivés.

102. Au terme des 10 dernières années, au fil des sessions de la CNUCED et des diverses rencontres dans le cadre du dialogue Nord-Sud, l'on est arrivé à la conviction que la plupart des propositions tendant à des transformations structurelles du système international, ainsi que celles avancées pour prendre des mesures urgentes sur des problèmes pressants, n'ont, hélas ! fait l'objet d'aucun accord.

103. Mieux, et phénomène plus significatif, l'on note une stagnation, voire une régression de l'aide publique au développement. Au total, les flux financiers en direction du tiers monde ont, en 1978, représenté quelque 77 milliards de dollars, y compris prêts bancaires, contre 65 milliards en 1977. L'on notera qu'en raison de l'inflation, sur la base des prix de 1978, le montant des flux financiers n'a, d'une année à l'autre, guère varié. L'on notera aussi que les sommes dues à ce titre par les pays en développement dépassent maintenant 300 milliards de dollars, en même temps que les dépenses d'armements représentent plus de 1 milliard de dollars par jour, alors que l'aide publique au développement est 20 fois inférieure.

104. Tel est l'état du monde. Un monde malheureux, malheureux parce qu'il ne sait pas où il va et parce qu'il devine que, s'il le savait, ce serait pour découvrir qu'il va à la catastrophe, disait encore le dirigeant d'une grande puissance. Assurément, une prophétie du malheur pèse sur nous parce que nous vivons dans un monde où les problèmes de l'équilibre économique et social ne sont pas maîtrisés. Il nous appartient tous ensemble, nantis et dépourvus, de rechercher les moyens de maîtriser les phénomènes économiques et sociaux.

105. La République du Mali considère qu'il y a lieu encore de faire confiance à la démarche de la concertation de préférence à la stratégie de la confrontation. Il importe de chercher à progresser par la voie pacifique des négociations. Certes, le chemin sera difficile, car il s'agira de négociations entre plus de 150 Etats souverains mais inégaux dans toutes les variations économiques et sociales. La tâche peut paraître utopique, mais elle est à la mesure du génie humain.

106. Le dialogue Nord-Sud qui s'est déjà déroulé aura du moins permis des contacts et des clarifications utiles, dont notamment le constat de l'absence de volonté politique parmi les pays dits développés. Cependant, il est certain que ces rencontres ont fait prendre conscience aux dirigeants de ces pays de la responsabilité qu'ils assumeront s'ils restent longtemps encore au stade des promesses. De plus en plus, l'action politique pour le changement est étayée par des tendances qui plaident avec vigueur pour un agencement plus rationnel de l'économie mondiale.

107. A cet égard, certains nouveaux schémas intellectuels retiennent de plus en plus l'attention. D'abord, le sous-développement n'est plus analysé comme un retard du développement, c'est-à-dire une phase dans un processus d'expansion d'où sortiront un jour les pays du tiers monde. Le sous-développement est bel et bien un produit du développement, une déformation résultant des relations entre pays dominants et pays dépendants. Le sous-développement est le résultat des rapports d'échanges de matières premières et la conséquence de l'exploitation des ressources extérieures. Une seconde idée très féconde fait aussi son chemin : la vie des sociétés humaines est très largement dépendante de facteurs autres qu'économiques. Il n'existe pas d'action humaine sans dimension spirituelle.

108. Ces réalités qui s'imposent de plus en plus conduisent à certains comportements plus perceptibles, surtout dans les pays en développement : compter sur ses propres forces, organiser le pouvoir collectif des pauvres dans les négociations avec les riches.

109. Il semble cependant que chez les riches aussi l'on assiste à la naissance, naturellement très lente, d'une prise de conscience de la nécessaire maîtrise des phénomènes économiques. Les entretiens de la Guadeloupe, qui ont eu

lieu du 4 au 6 janvier 1979, et la réunion économique au sommet de Tokyo, tenue les 28 et 29 juin 1979, en constituent les expressions les plus concrètes. S'ils n'ont pas encore compris que finalement une organisation économique, sur le plan collectif, même si elle gêne des égoïsmes, constituerait un système globalement plus avantageux pour tous, ils ont au moins pris conscience que le système économique et monétaire mondial doit être maîtrisé. Cela nécessite un accord des principaux partenaires, accord difficile à réaliser à cause de leur grand nombre et de la vigueur des égoïsmes nationaux.

110. Le vrai problème, le vrai débat — et c'est dans cette enceinte qu'il est le plus approprié —, réside dans la question de savoir si, dans les pays dits développés, il existe les conditions politiques qui rendraient possible la mise en œuvre de ces nouvelles stratégies de développement. Là sans doute réside la tâche la plus difficile à accomplir, compte tenu des privilégiés qui ont, bien sûr, intérêt à maintenir les orientations actuelles anachroniques. Mais d'un autre côté, une révision déchirante sera rendue nécessaire par les impasses et les contradictions inévitables.

111. Il appartient aux responsables de ces pays développés de se convaincre qu'il faut s'adapter au nouvel état du monde, qu'on ne peut plus revenir à la situation antérieure d'exploitation de ressources extérieures et qu'est définitivement révolue l'époque de prospérité générale très inégalement distribuée.

112. Chercher à s'adapter à un monde qui va venir et ne pas vouloir rester adapté à un monde qui s'en va, voilà la clef qui livre l'explication de tout ce qu'il faut faire. Nous sommes assurément au passage d'un détroit : "si l'on s'affole, on n'ose plus avancer et on revient en arrière; si, au contraire, on continue à avancer, tout à coup on découvre autre chose : un nouvel état du monde", un monde politique, économique, social, culturel plus juste et plus équitable. Il est encore temps de "se hâter lentement" pour libérer l'homme et sauver l'humanité grâce à une plus grande justice, seul véritable gage de la paix.

113. Mme DE AMORIM (Sao Tomé-et-Principe) : La trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies est présidée par un éminent diplomate dont l'Afrique entière est unanime à reconnaître l'engagement et le dévouement à la cause des peuples opprimés. Au long des luttes de libération nationale, nos peuples ont toujours trouvé auprès de lui, de son pays, la République-Unie de Tanzanie, de son peuple et de son gouvernement l'appui, l'accueil et la compréhension, ô combien nécessaires, pour la poursuite de leurs combats.

114. Le peuple tanzanien a su avec détermination briser à jamais les chaînes de l'oppression et de l'exploitation. Il sert d'exemple aux peuples qui se battent pour le recouvrement de leur dignité et pour la création d'une société juste et équitable. La contribution constante de la République-Unie de Tanzanie à la défense des idéaux qui élèvent les peuples et son attachement à la cause de libération totale du continent africain confèrent au peuple tanzanien et à son grand dirigeant, le président Julius Nyerere, une place de choix dans le monde contemporain.

115. Parler de vous, Monsieur le Président, c'est surtout parler d'un ami et de l'ambassadeur de la République-Unie de Tanzanie, pays avec lequel mon pays, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, entretient les meilleures relations. Ma délégation, en vous félicitant de

vos votre unanime élection, ne fait que reconnaître une fois de plus vos hautes qualités de diplomate si largement démontrées, notamment à la présidence du Comité spécial de la décolonisation, et vous exprime sa conviction des succès de nos travaux.

116. Ma délégation voudrait également féliciter votre prédécesseur, M. Indalecio Liévano, ministre des affaires étrangères de la Colombie, pour les résultats obtenus au cours des travaux de la dernière session.

117. L'Organisation des Nations Unies vient de s'enrichir de la présence d'un nouveau Membre qui a accédé tout dernièrement à l'indépendance. C'est avec un grand plaisir que nous adressons nos plus vives félicitations à la délégation de Sainte-Lucie.

118. Nous nous réunissons à un moment où le continent africain consterné a dû subir, dans une courte période de moins d'une année, la disparition subite de deux de ses plus brillants fils : le président Houari Boumediene, de l'Algérie, et le président Agostinho Neto, de l'Angola.

119. Le président Houari Boumediene, par son attachement à la cause de l'édification d'une Algérie démocratique et populaire, par le rôle prépondérant qu'il a joué dans la lutte pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international, par son soutien inlassable à la cause de la libération des peuples d'Afrique et du Moyen-Orient en particulier, par l'exemple d'intégrité et d'honnêteté qu'il a su transmettre, le président Boumediene, disais-je, restera toujours pour l'histoire un éminent homme d'Etat, un homme qui a su assumer pleinement sa responsabilité historique.

120. L'histoire du peuple de Sao Tomé-et-Principe enregistre l'action hautement positive menée par le président Boumediene durant les négociations à Alger, en novembre 1974, concernant le transfert du pouvoir des autorités coloniales au mouvement de libération de Sao Tomé-et-Principe, légitime représentant de notre peuple.

121. Ce sens de l'histoire, cette nécessité d'assumer pleinement, au prix de tous les sacrifices, la volonté de tout un peuple, en sachant l'interpréter au point de se confondre avec elle, telles sont les qualités que nous retrouvons d'une manière particulière dans la personne d'Agostinho Neto, président de la République populaire d'Angola. Le président Agostinho Neto fut un homme engagé : engagé avec son peuple, qu'il a conduit durant sa longue lutte pour l'indépendance nationale jusqu'à la proclamation de la République populaire d'Angola; engagé encore quand, l'indépendance nationale conquise, il a su vaincre, par la force de son engagement, avec patience et détermination, les difficultés de toutes sortes qui se dressaient alors. Le président Agostinho Neto fut encore, et peut-être surtout, un homme engagé, s'agissant de l'avenir du continent africain, un avenir de liberté et de dignité. La République populaire d'Angola était, dans la conception du président Agostinho Neto, une parcelle de plus de l'Afrique libérée. L'existence de la République populaire d'Angola, la consolidation de son indépendance politique et économique avaient un objectif fondamental : accélérer le processus de libération totale du continent.

122. La délégation de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe est convaincue que l'histoire contemporaine saura mettre en évidence la contribution du président Houari Boumediene et du président Agostinho Neto à la cause d'une humanité plus humaine.

123. Le 16 septembre 1975, dans cette assemblée, mon pays, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, se présentait à la communauté internationale en sa qualité d'Etat de droit, libre et souverain. Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies nous ont dispensé un accueil chaleureux⁹ et nous avons eu l'occasion de manifester notre reconnaissance pour l'appui constant dont nous avons bénéficié durant notre lutte pour la conquête de notre indépendance politique. Nous avons pris soin de vous informer des difficultés au-devant desquelles nous allions et de vous dire également notre engagement et notre volonté résolue de construire, avec nos efforts et la solidarité des Etats Membres, une existence plus digne pour le peuple de Sao Tomé-et-Principe.

124. Depuis ce jour, quatre années se sont passées et nous pensions qu'il était de notre devoir de vous faire connaître les premiers résultats de notre œuvre de reconstruction nationale. Nous souhaitons avec espoir qu'elle puisse être une contribution à notre tâche commune, qui consiste à créer un avenir plus harmonieux pour l'humanité.

125. Après cinq siècles de colonisation et d'obscurantisme quelle était la situation de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe le 12 juillet 1975, jour de son accession à l'indépendance ? Nous avons pris possession d'un pays sans infrastructures pour le développement. Notre isolement du monde extérieur était presque total et aggravé par l'insuffisance et la précarité des moyens de communication. Nous avions une économie dépendante dans un pays riche en potentialités. Au sein du peuple régnait l'ignorance, un taux élevé de mortalité infantile, un nombre inquiétant d'analphabètes et une espérance de vie très réduite. Devant une telle situation, à laquelle s'ajoutait le manque de personnel qualifié, notre détermination dans l'édification de notre pays ne s'est pas ébranlée et la coopération des Etats Membres, bien que limitée et loin de répondre à nos besoins, ne s'est pas fait attendre. Les changements qui se sont produits au cours de ces quatre années n'ont pas encore résolu tous les problèmes avec lesquels notre peuple se débat.

126. Cependant, ces changements ont permis que l'espoir d'une vie meilleure devienne une certitude, certitude nourrie par les succès déjà obtenus dans des secteurs vitaux, tels que celui de la santé, de l'éducation, de l'alimentation, et surtout dans la création des infrastructures pour un développement harmonieux qui, grâce à nos potentialités naturelles, permettra la satisfaction de nos besoins essentiels.

127. Dans ce processus de développement, nous avons dû faire face à deux difficultés fondamentales. D'une part, le projet de société préconisé par le mouvement pour la libération de Sao Tomé-et-Principe, à mesure qu'il se matérialise en actions favorables au bien-être de nos populations, suscite des résistances et l'hostilité d'une minorité dont les ambitions frustrées ont conduit à deux tentatives de coup d'Etat et à des menaces d'invasion de mercenaires à cause du soutien de la part des forces ennemies de la paix et du progrès de notre peuple dont cette minorité bénéficie encore. Nous avons eu l'occasion d'exposer ces faits en détail devant notre organisation l'année dernière¹⁰. Cette minorité, aveuglée par l'appât du gain, dépourvue du moindre sentiment d'identification face aux problèmes

réels de notre peuple, continue à utiliser tous les prétextes pour déstabiliser le pays.

128. Cette situation, alliée aux faibles ressources disponibles, au manque de cadres qualifiés et aux calamités naturelles telles que la sécheresse qui a affecté notre pays au cours de l'année 1978, laissant ses traces dans la production agricole et, finalement, la peste porcine africaine qui a conduit à l'extinction de l'élevage porcin, a compromis dans une large mesure la concrétisation de plusieurs projets.

129. D'autre part, la crise que subit l'économie mondiale qui a une incidence particulière sur les pays en développement en général, et sur les pays insulaires en particulier, dont l'économie repose en majeure partie sur la production pour l'exportation d'une seule culture assujettie aux fluctuations incontrôlées des prix, ainsi qu'une réponse pas toujours efficace à nos appels à la coopération internationale ont été des barrières que nos efforts et notre détermination n'ont pas pu surmonter.

130. C'est dans ce contexte que le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe a assuré à toute la population le droit à l'assistance médicale — y compris la gratuité des soins médicaux — et l'enseignement obligatoire.

131. Dans le domaine social, nous devons souligner encore l'instauration d'un système de prévoyance sociale, garante pour tous d'une existence loin du cauchemar dû à l'insécurité du lendemain.

132. Dans le secteur économique, l'expropriation des grandes propriétés agricoles, dont la gestion était menacée d'abandon par les propriétaires coloniaux, a permis à notre gouvernement d'engager une politique de diversification de cultures vivrières dont les résultats permettront de satisfaire certains besoins encore ressentis par notre population.

133. Le contrôle du commerce extérieur a permis à notre gouvernement également une meilleure utilisation des ressources provenant de nos exportations et une politique plus rationnelle des importations.

134. La "dynamisation" d'autres secteurs productifs s'impose comme une tâche urgente de par l'importance qu'elle assume dans les efforts pour dépasser la dépendance résultant de la monoculture du cacao. Le développement de la pêche et de quelques industries agro-alimentaires se situe également parmi les principales priorités de notre gouvernement.

135. Plus modestes ont été les résultats obtenus dans nos efforts pour vaincre l'isolement qui nous est imposé par notre condition d'insulaire et qui est dû à l'absence quasi totale de moyens et d'infrastructures de communications.

136. L'amplitude du problème dépasse nos disponibilités présentes. La coopération des organismes internationaux et des Etats Membres pourrait être une importante contribution à la solution de ce problème dont l'importance pour notre pays est vitale et d'actualité.

137. Egalement modestes ont été nos réalisations dans le secteur de l'habitat. Les autorités coloniales n'ont jamais eu la préoccupation d'accorder aux travailleurs une proportion de logements dignes de ce nom. La construction d'habitations sociales dans les propriétés agricoles surgit comme une de nos plus grandes priorités, dont l'absence de moyens ne nous a pas permis de donner une réponse adéquate.

⁹ *Ibid.*, trentième session, Séances plénières, 2351^e séance.

¹⁰ *Ibid.*, trente-troisième session, Séances plénières, 32^e séance, par. 57 à 131.

138. Nous aimerions à ce stade exprimer notre reconnaissance à M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour les efforts par lui déployés dans la mobilisation de l'assistance internationale pour notre pays. S'agissant d'une des multiples tâches dont il a été saisi par notre organisation, celle-ci nous donne la mesure exacte de ses infatigables efforts en vue de la concrétisation de nos décisions.

139. En présentant à l'Assemblée ce bref rapport de nos principales réalisations et de nos difficultés continues, notre intention n'est autre que de lui faire comprendre l'importance fondamentale que la conquête de l'indépendance représente pour le peuple de Sao Tomé-et-Principe.

140. Pour les générations qui ont connu la colonisation, la différence se situe à peine au niveau de la liberté récupérée. La différence entre le passé et le présent réside surtout dans le fait que, dans le passé, l'avenir était incertain, et nous dirions même inexistant. Le présent que nous construisons jour après jour avec des difficultés de toutes sortes devient — et de cela nous sommes convaincus — la garantie d'un avenir que nous savons et souhaitons plein de bonheur et de bien-être pour le peuple de Sao Tomé-et-Principe.

141. Cette préoccupation pour l'avenir nous conduit à accorder une attention particulière à l'enfant. C'est dans ce sens que les commémorations de l'Année internationale de l'enfant ont constitué un événement mobilisateur de toutes les couches de notre population. Et le fait que la commission chargée d'orienter les activités liées à l'Année internationale de l'enfant a été créée sous le haut patronage du Chef de l'Etat témoigne de cette importance.

142. L'admission de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe au sein de l'Organisation des Nations Unies a consacré son statut de pays libre, souverain et fort des idéaux qui ont orienté sa création et l'a engagé dans la cause de la paix, du progrès et du bien-être pour toute l'humanité. Membres de plein droit de la communauté internationale, nous avons entamé depuis le processus d'adhésion aux diverses organisations spécialisées du système des Nations Unies.

143. Les principes et les buts de la Charte des Nations Unies trouvent leur expression active dans le mouvement des pays non alignés, force dynamique dans la concrétisation des aspirations et espérances de la grande majorité des peuples de notre planète.

144. Profondément liés par un passé commun de domination, d'oppression, d'exploitation et de mépris pour leur dignité, partageant les conséquences néfastes d'une situation internationale imposée et maintenue par des relations d'inégalités établies au long de son histoire, vivant au jour le jour de privations et de carences, les pays non alignés constituent la plus importante composante au sein des forces progressistes éprises de paix qui luttent pour l'instauration d'un nouvel ordre politique et économique international où la paix, l'égalité et la coopération se substituent aux guerres, aux injustices et à l'exploitation.

145. Cette identité d'intérêts, cimentée par un passé commun, a été une fois de plus consacrée par les succès obtenus lors de la sixième Conférence des pays non alignés, qui a eu lieu à La Havane en septembre dernier.

146. Le renforcement des positions anti-impérialistes du mouvement, qui implique la cohérence envers les principes de lutte contre le colonialisme, le néo-colonialisme, l'*apartheid*, le racisme, le sionisme et contre toutes les

formes d'exploitation et de domination, la réaffirmation de ses principes de coexistence pacifique et active entre Etats, son opposition à la division du monde en alliances ou en blocs militaires, constituent une importante contribution à la libération totale des peuples et à l'instauration des bases essentielles susceptibles de favoriser l'avènement de l'ère de paix profondément souhaitée par les peuples du monde entier.

147. Nous sommes convaincus que, sous la présidence de la République de Cuba, dont l'engagement à la politique du non-alignement a été une fois de plus largement démontré, le mouvement des pays non alignés enregistrera de nouveaux et significatifs succès.

148. Créer des conditions pour que toute l'humanité vive dans un climat de paix, de sécurité et de progrès représente l'un des principaux objectifs de l'Organisation des Nations Unies. La concrétisation de ces objectifs se trouve intimement liée aux succès de la lutte des peuples pour leur complète émancipation et pour leur libre choix des voies et méthodes plus appropriées à la réalisation de leurs aspirations.

149. La décolonisation totale des peuples qui vivent encore sous la domination étrangère apparaît ainsi comme une œuvre prioritaire dans le processus évolutif du monde contemporain. Pour les pays en développement, la solution des problèmes cruciaux auxquels ils se heurtent passe par le respect de leur indépendance et de leur intégrité territoriale, par l'exercice effectif de la souveraineté sur leurs ressources naturelles, par l'acceptation de leurs diversités socio-culturelles et par une coopération mutuellement avantageuse.

150. En dépit de nos déclarations solennelles quant à notre devoir de contribuer à la réalisation pleine et entière des nobles objectifs de notre organisation, parmi lesquels la liberté et l'indépendance des peuples occupent une place remarquable, de par les cinq continents, des peuples continuent à vivre sous l'occupation et la domination étrangères, tandis que leurs aspirations légitimes sont ignorées, leurs droits usurpés, et que leurs luttes font l'objet de manœuvres inqualifiables.

151. La persistance de ces situations — dont la responsabilité retombe malheureusement sur quelques Etats membres de la communauté internationale —, par le sacrifice en vies humaines qu'elle implique, par l'insécurité qu'elle introduit au sein de communautés entières, par la destruction des valeurs qu'elle provoque, par la contradiction qu'elle implique par rapport aux idéaux que nous défendons, constitue des agressions pénibles et révoltantes qui entravent le progrès harmonique de l'humanité contemporaine.

152. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est une des plus importantes réalisations de la vie actuelle, et sa reconnaissance est à l'origine des profondes mutations que la société internationale a enregistrées au cours des dernières décennies.

153. Notre pays, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, concrétisation des aspirations ancestrales de notre peuple pour une vie libre, a hérité de sa lutte anticoloniale triomphante la responsabilité qui est celle de tous les Etats Membres de notre organisation, à savoir soutenir activement le processus irréversible de la libération d'autres peuples. C'est la raison de la préoccupation de notre gouvernement face aux difficultés imposées aux

luttres libératrices dans diverses régions de notre planète, et en particulier dans le continent africain.

154. Dans la partie australe de notre continent, des minorités racistes persistent à nier à des millions d'hommes la qualité de sujets de l'histoire. Conscients de leur existence précaire, les systèmes d'oppression qui défient la conscience de l'humanité se révèlent chaque jour plus brutaux dans leurs agressions, plus obstinés dans leurs obsessions, insensibles et arrogants aux appels de la communauté internationale.

155. En outre, appuyés par les forces qui font de la défense de leurs intérêts économiques et stratégiques dans la région la raison d'être de leur politique, et qui font du droit des peuples à la liberté une aberration, ces régimes prétendent rendre la communauté internationale complice de leur système d'oppression.

156. C'est un fait que la question coloniale de la Rhodésie ne se limite pas à une simple promotion des Africains dans l'appareil répressif raciste. Il s'agit fondamentalement de transférer le pouvoir de la minorité raciste aux légitimes représentants de la majorité africaine; il s'agit en fait de détruire l'appareil répressif raciste et de donner au peuple du Zimbabwe la conduite de son pays. Le prétendu règlement interne ne saurait trouver une velléité de reconnaissance de la part de la communauté internationale du fait même de sa nature frauduleuse.

157. Bien que le régime minoritaire rhodésien prétende nous habituer à ses prises de positions unilatérales, et en dépit des décisions arrêtées au cours de plusieurs rencontres dont le but était de rechercher une solution favorable à la majorité du peuple du Zimbabwe, notre gouvernement suit avec une attention soutenue les négociations qui se déroulent à Londres. Nous espérons que la Puissance administrante assumera pleinement sa responsabilité dans la recherche de voies et des moyens permettant de conduire la majorité du peuple du Zimbabwe à l'exercice de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

158. Au Front patriotique, représentant unique et légitime du peuple du Zimbabwe, dont la lutte armée conséquente ouvre le chemin de la libération véritable, nous voulons exprimer ici notre ferme appui et notre solidarité agissante.

159. En ce qui concerne la Namibie, dont nous avons cru l'indépendance proche lorsque nous avons participé au débat de la trente-troisième session de l'Assemblée, nous avons été atterrés de constater que le sang du peuple namibien innocent, victime de la répression fasciste sud-africaine, continue à arroser les chemins de la liberté.

160. Le plan élaboré par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies¹¹, avec la participation active de toutes les parties intéressées et en conformité avec les résolutions 385 (1976), 435 (1978) et 439 (1978) du Conseil de sécurité, n'a pas pu être mis en œuvre en raison des manœuvres dilatoires de l'Afrique du Sud.

161. Frustrant les efforts déployés par la communauté internationale pour trouver une solution susceptible de mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie, l'Afrique du Sud veut imposer au peuple namibien une prétendue assemblée nationale. Cette attitude doit être vivement rejetée par la communauté internationale qui doit adopter une position claire, ferme et conséquente.

162. Le Conseil de sécurité, face à cette situation qui fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales, devrait agir conformément au Chapitre VII de la Charte et décréter des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud.

163. Nous réitérons à la SWAPO, unique et légitime représentant du peuple namibien, notre engagement de soutenir activement sa lutte de libération pour l'indépendance nationale et pour l'intégrité territoriale.

164. L'Afrique du Sud, soutenue et encouragée par ses alliés, persiste dans sa politique d'*apartheid*, réduit le peuple sud-africain à la simple condition d'outils de travail qu'elle cantonne dans les bantoustans et qu'elle utilise pour la survie de l'odieux système.

165. Aujourd'hui, personne ne pourra nier le rôle hautement reviviscent que représente la coopération économique et financière occidentale pour la survie du régime raciste. Ebranlé par la révolte constante des populations opprimées et par le rejet le plus vif de toute la communauté internationale, le régime d'*apartheid* trouve dans cette coopération l'appui dont il a besoin pour maintenir sa machine répressive active et efficiente. Cela rend plus arrogant son défi à l'humanité et limite les effets de son isolement croissant. Nous sommes convaincus que l'histoire saura enregistrer ceux qui, obsédés par leurs intérêts immédiats, prolongent l'agonie du régime le plus méprisable de notre époque et qui met quotidiennement en péril la sécurité du continent africain, menaçant ainsi la paix internationale.

166. Fidèles aux principes et aux objectifs proclamés dans la Charte de notre organisation, nous devrions intensifier notre action de solidarité envers le peuple sud-africain et soutenir le mouvement de libération nationale qui, dans les villes de la forteresse raciste et dans les zones rurales, fait connaître à l'ennemi sa foi, qui doit être la nôtre, dans la fin inéluctable du cauchemar raciste.

167. Nous exprimons à l'African National Congress d'Afrique du Sud notre détermination de continuer à lui accorder l'appui et la solidarité qui lui sont dus dans sa juste lutte.

168. En outre, les mesures concrètes et efficaces prévues par notre organisation doivent être adoptées de toute urgence et fermement appliquées.

169. Les agressions répétées contre les pays frères de première ligne, notamment l'Angola, le Mozambique et la Zambie, pour les empêcher d'accomplir leur devoir historique à l'égard des mouvements de libération de l'Afrique australe, méritent la plus ferme condamnation de notre part.

170. D'autre part, la communauté internationale devrait accorder une assistance à ces pays pour les aider à réparer les dégâts qu'ils subissent du fait de ces agressions barbares.

171. C'est avec une égale inquiétude que nous suivons le déroulement de la lutte dans la République arabe sahraouie démocratique pour l'affirmation de sa qualité de membre de plein droit de la communauté internationale. Cette situation est d'autant plus inquiétante lorsque nous considérons que la libération totale du continent africain devrait être l'un des buts principaux de nos efforts collectifs. C'est dans ce contexte précis que nous condamnons l'invasion de ce pays par l'armée d'un Etat voisin.

172. Nous voulons saisir cette occasion pour féliciter la République islamique de Mauritanie pour l'attitude posi-

¹¹ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978, document S/12827.

tive qu'elle a adoptée à l'égard de la proposition de paix présentée par le Front POLISARIO.

173. Il devient maintenant évident pour la communauté internationale que le seul obstacle à la paix dans la région réside dans l'attitude négative du Royaume du Maroc qui persiste à aller à l'encontre des décisions pertinentes de l'OUA et de l'Assemblée générale.

174. L'élimination des foyers de conflit qui menacent la paix et la sécurité internationales et compromettent l'avènement d'une ère de paix et de coopération harmonieuse entre les peuples de notre planète est l'une des tâches auxquelles notre organisation dédie une attention constante et soutenue.

175. Si les résultats obtenus jusqu'à ce jour se sont révélés modestes, cela est dû, d'une part, à la complexité des problèmes à résoudre et, d'autre part, au fait que les décisions adoptées par l'Organisation des Nations Unies sont, dans certains cas, délibérément ignorées — nous dirions même contrecarrées — dans leur essence et dans leurs objectifs par les Etats Membres dont l'obligation première doit être celle de veiller à leur concrétisation effective. Ces faits, fort préoccupants en soi, revêtent dans certaines situations des aspects hautement négatifs.

176. La question du Moyen-Orient est un exemple flagrant de la situation que nous venons de décrire. Des débats intenses pendant plus de trois décennies, les décisions pertinentes des principaux organes de notre organisation n'ont pas influencé de manière déterminée la solution du problème palestinien, alors que les lignes propres à orienter une action conséquente sont depuis longtemps arrêtées.

177. Il s'agit de reconnaître le droit du peuple palestinien à une patrie souveraine, à retourner dans sa terre natale; il s'agit de restituer les territoires arabes occupés par la force par Israël en 1967 et de reconnaître le droit de tous les Etats de la région à vivre en paix à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Quatre guerres, avec tout leur cortège de mort et de destruction, une situation d'insécurité permanente et des millions d'êtres condamnés à un exil forcé n'ont pas pu garantir la paix dans la région.

178. La paix véritable, la sécurité effective pour les peuples de cette région ne peuvent être rétablies sans l'accord du peuple palestinien. Cet accord présuppose la reconnaissance de ses droits légitimes.

179. Il nous paraît évident que toute solution de la question palestinienne devra comprendre la participation des représentants légitimes du peuple palestinien, l'OLP. Dans cette perspective, il nous est difficile de comprendre que les accords de Camp David visent à établir cette paix, si désirée, dans toute solution du conflit du Moyen-Orient.

180. En ignorant les autres parties directement concernées par le conflit, en excluant les négociations, en niant le caractère fondamental du problème palestinien dans la question du Moyen-Orient, en tentant une solution partielle de cette question, les accords de Camp David semblent constituer un obstacle de plus dans la recherche d'une solution viable et définitive du problème du Moyen-Orient.

181. En fait, au lieu de diminuer les tensions, ces accords ont provoqué une escalade de la violence dans cette région. Au lieu de pousser l'Etat sioniste à cesser ses actions agressives contre le Liban, ces accords ont conduit à leur intensification. Au lieu de diminuer le potentiel militaire dans la région, ces accords, depuis leur signature, n'ont fait que l'accroître d'une manière alarmante. Au lieu

de briser la résistance des peuples arabes et palestinien, ces accords depuis lors n'ont cessé de renforcer leur détermination.

182. Une fois de plus, nous réaffirmons notre soutien à l'OLP et aux peuples arabes dans leur lutte légitime pour la récupération de leurs territoires occupés, pour la création d'un Etat palestinien souverain et pour une paix durable dans la région.

183. La situation qui règne en Méditerranée orientale est également préoccupante.

184. A Chypre, la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et le non-alignement du pays continuent d'être menacés malgré nos décisions et les efforts personnels du Secrétaire général.

185. Nous espérons que la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale sera pleinement mise en œuvre et qu'il sera mis fin à toute ingérence extérieure dans les affaires internes de cet Etat souverain.

186. Pour ce qui est de la question de la Corée, nous renouvelons ici notre appui et notre solidarité avec le peuple coréen dans sa lutte pour la réunification pacifique et l'indépendance de la patrie coréenne, et nous apprécions les initiatives déployées par la République populaire démocratique de Corée en vue de trouver une solution pacifique à cette question.

187. Le bilan de l'activité de l'Organisation des Nations Unies en matière de décolonisation s'est révélé positif.

188. La conclusion du processus de décolonisation, en dépit des difficultés qui existent encore, est de nos jours irréversible et s'impose de manière urgente. Nous voulons parler spécialement ici de la lutte menée par le peuple héroïque du Timor oriental, légitimement représenté par le FRETILIN¹², pour la conquête de son indépendance. Nous demandons instamment à notre organisation d'intensifier ses efforts en vue d'obliger le pays envahisseur à respecter le droit du peuple du Timor oriental à s'exprimer librement quant à son avenir, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

189. Le droit à l'autodétermination des peuples sous-entend nécessairement que, après la conquête de l'indépendance et conformément aux réalités socio-culturelles qui sont les leurs, ces peuples adoptent en toute liberté une politique de développement plus conforme à leurs aspirations. Ce droit des peuples à décider de leur avenir est de nos jours un impératif de développement historique, une condition nécessaire pour l'instauration d'un nouvel ordre international plus juste et plus propice au plein épanouissement des femmes et des hommes. Malheureusement, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à décider de leur propre avenir n'est pas encore respecté par l'ensemble de la communauté internationale.

190. En Afrique, en Asie, en Amérique latine, en Europe, les peuples de tous ces continents, qui sont soumis à l'oppression et à l'exploitation de leurs ressources naturelles et de leur force de travail et qui sont victimes de la peur, de la misère, de l'humiliation, de la torture, ont fait de la révolte et du courage leurs alliés principaux pour combattre les régimes dictatoriaux sanguinaires.

191. Ces peuples méritent le respect et l'admiration de la communauté internationale. Leurs victoires ont été remportées durement, au prix de milliers, et dans certains cas

¹² Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.

de millions, de victimes innocentes — hommes, femmes, vieillards et enfants — dont le seul crime pour l'impérialisme était leur volonté d'affirmer leur dignité humaine, de refuser l'exploitation, la domination et la dégradation morale.

192. Ces régimes, déchus ou sur le point de l'être, ont toujours trouvé auprès des forces impérialistes le soutien moral, politique, économique et militaire pour les aider à combattre ces peuples qui se dressaient et se dressent encore pour dire : "nous en avons assez des régimes d'oppression". Ces forces, qui s'abreuvent du sang des innocents en arguant des droits de l'homme, soutiennent ces régimes en vue d'étouffer dans la paix des cimetières le cri des peuples en lutte contre la domination et l'exploitation.

193. Nous savons que la machine vorace de l'impérialisme a toujours besoin de sacrifier des vies pour pouvoir maintenir ses intérêts économiques et stratégiques. Mais tant qu'il existera des peuples déterminés, les forces de l'oppression seront condamnées à disparaître, d'où leur haine et leur agressivité impitoyables contre tout régime qui, d'une manière claire et conséquente, fait de la liberté, de la dignité et du bien-être de son peuple l'objectif majeur de sa raison d'être.

194. Sous-jacent à ce fait aujourd'hui incontestable se trouve le droit de chaque peuple d'exercer sa souveraineté permanente et effective sur ses richesses et ressources naturelles.

195. En favorisant l'exercice réel de ce droit, l'Organisation des Nations Unies apportera une contribution considérable aux pays en développement dont la situation actuelle est due principalement à la domination étrangère imposée par les desseins de l'impérialisme

196. Il ne s'agit point de défendre l'autarcie — fait dépassé par la réalité de notre temps —, mais il s'agit au contraire de promouvoir une coopération internationale véritable fondée sur l'égalité, l'équité et les avantages réciproques dans le respect mutuel de la souveraineté de chaque Etat.

197. En agissant de la sorte, nous créerons des conditions afin que, libérés des préjugés, débarrassés des barrières artificiellement dressées, une ère de coopération fructueuse soit instaurée et que les peuples se retrouvent dans l'œuvre d'édification d'un monde de paix et de fraternité entre les hommes.

198. Dans ce domaine également, nos efforts se heurtent à la résistance de ceux qui, fascinés par les privilèges qui leur sont conférés par l'ordre actuel, nient, par leurs actions concrètes, l'idée d'un nouvel ordre économique et politique international.

199. Bien que nous reconnaissons la complexité de certaines questions à l'étude, nous considérons que les résultats obtenus jusqu'à ce jour dans les négociations pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international sont encore modestes, pour ne pas dire décevants.

200. Ces résultats reflètent l'absence d'une volonté politique réelle de la part de certains Etats industrialisés à l'égard de la restructuration des principaux mécanismes et institutions qui régissent l'activité économique mondiale.

201. Ce refus d'un dialogue plus constructif ajourne la solution de quelques questions vitales pour les pays en développement; c'est un facteur de tension qu'il est urgent d'éliminer.

202. En raison du rôle important que la CNUCED est appelée à jouer dans les négociations économiques internationales qui ont trait au commerce international et aux problèmes connexes de développement économique, en particulier les négociations pour l'instauration du nouvel ordre économique international, elle est devenue le principal instrument de l'Assemblée générale chargé d'examiner et de suivre l'évolution de la situation économique internationale, compte tenu des dispositions pertinentes de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et de la résolution 90 (IV) de la CNUCED¹³. C'est la raison pour laquelle nous estimons que le renforcement de la CNUCED doit être considéré comme l'un des éléments clefs de la restructuration en cours du secteur économique et social des Nations Unies.

203. Etant donné l'éventail des questions inscrites à l'ordre du jour et de celles qui n'ont pas encore fait l'objet d'une décision lors de la cinquième session de la CNUCED, qui s'est tenue à Manille du 7 mai au 3 juin 1979¹⁴, les résultats de cette conférence ont été fort limités. Nous espérons cependant que l'objectif de 350 millions de dollars fixé pour la création du Fonds commun sera bientôt atteint et que les négociations pour sa création effective, prévues pour le mois de décembre de cette année, seront couronnées de succès.

204. La transformation de l'ONUDI en institution spécialisée, tout en renforçant le rôle des Nations Unies dans le développement industriel des pays en développement, représente un progrès qui, nous l'espérons, pourra contribuer à résoudre les retards accumulés dans la concrétisation des objectifs préconisés par la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels¹⁵.

205. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer revêt, dans ce contexte de négociations pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international, une importance fondamentale.

206. La création des mécanismes qui rendent viable la concrétisation du concept de patrimoine commun de l'humanité et la solution des problèmes encore en suspens sont un travail dont les participants à cette conférence sauront s'acquitter le mieux possible.

207. Les efforts déployés tout au long de plusieurs années d'intenses négociations ont déjà commencé à donner quelques résultats et nous espérons que les prochaines sessions de la Conférence, en 1980, rendront possible l'adoption d'une convention permettant de réglementer l'activité des Etats sur les mers.

208. Ces efforts ne devraient être compromis, d'aucune manière, par des mesures unilatérales. C'est pour cette raison que nous lançons un appel à tous les participants pour qu'ils s'abstiennent de tels actes.

209. La course effrénée aux armements — aux armements nucléaires en particulier —, par le péril latent qu'elle représente pour l'humanité, par le gaspillage de capacités humaines et de ressources précieuses pour des objectifs qui sont loin d'être ceux que nous défendons, constitue un sérieux défi aux efforts patiemment déployés

¹³ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A.

¹⁴ *Ibid.*, cinquième session, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14).

¹⁵ Voir document A/10112, chap. IV.

par la communauté internationale pour la création d'un monde de paix, de progrès et de fraternité entre les peuples.

210. La tendance à la course aux armements préconisée par certains secteurs doit être contrariée par notre ferme détermination de procéder à un désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace.

211. Les résultats de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, témoignent de notre volonté collective. Il incombe à chaque Etat Membre de promouvoir la concrétisation des mesures arrêtées dans le Document final adopté à la fin de la session [résolution S-10/2], et que l'aspiration commune de nos peuples à la paix soit la préoccupation première de nos gouvernements. Il s'agit d'une responsabilité collective

dans le monde d'aujourd'hui, que nous devons assumer pleinement. Dans cette optique, notre gouvernement réitère son adhésion au principe de la convocation d'une conférence mondiale sur le problème global du désarmement, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

212. A cet égard, nous nous félicitons de la signature des accords résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques par les Etats-Unis et l'Union soviétique. C'est une étape importante; nous devrions dispenser le meilleur de nos énergies et de nos capacités pour sa continuité.

213. Agissant ainsi, nos actions iront à la rencontre des aspirations des peuples et nous contribuerons à ce que l'humanité ne perde jamais sa foi dans l'homme.

La séance est levée à 13 h 5.